



# Comité technique ministériel

## Point 11-Sécurité sanitaire des aliments

6 juillet 2017

L'intervention de la DGAL dans ce comité technique ministériel se situe dans le cadre de remontées négatives des sur les deux dispositifs Alim'confiance et certification privée. La DGAL organise par ailleurs avec les DRAAF des rencontres régionales pour aller à la rencontre des agents des DD(CS)PP de tous niveaux pour un échange sur les difficultés qu'ils rencontrent. Il y a eu déjà 4 réunions, 4 sont prévues à l'automne et les autres ensuite.

### 1- Alim'Confiance

Les trois objectifs de ce dispositif sont :

- améliorer le niveau sanitaire des établissements,
- faire connaître l'action des services de l'Etat au grand public,
- valoriser le travail des agents sur le terrain et le faire connaître en affichant des résultats.

Le dispositif était prévu par la loi d'avenir mais la mise en œuvre est récente car le décret n'a été signé que tardivement. Ce dispositif embarque les contrôles de la répression des fraudes et des services communaux d'hygiène et de sécurité dont les outils ne sont pas encore opérationnels.

Le dispositif est en ligne et accessible au grand public depuis le 1<sup>er</sup> avril et les associations de consommateurs en sont très satisfaites.

L'Alliance du Trèfle adhère au principe de transparence des résultats des contrôles officiels mais regrette que le dispositif Alim'confiance soit mis en œuvre de façon différente par la DGAL et la DGCCRF au sein des mêmes DD(CS)PP, ce qui a parfois ravivé sur le terrain des tensions entre agents. Le système de la DGAL, trop rigide, est vécu comme un révélateur de la méfiance de l'administration centrale vis-à-vis des services déconcentrés. Une harmonisation avec le dispositif de la DGCCRF, s'il donne la possibilité de différer la publication du smiley pour des besoins locaux, est nécessaire. Une évaluation de la valeur ajoutée du dispositif devra être réalisée après une année de fonctionnement.

### 2 - Dispositifs de certification privée

Le MAA ne veut pas déléguer les contrôles mais voir comment les dispositifs de certification privée peuvent aider dans la réalisation des contrôles officiels en comparant le contenu des référentiels avec les attentes réglementaires et en voyant ensuite comment les prendre en compte dans le cadre de contrôles officiels. C'est une piste pour améliorer l'analyse de risque et le travail des inspecteurs.

De nombreuses entreprises agroalimentaires se tournent vers des certifications privées qui leur ouvrent des marchés notamment vers l'international. Jusque-là, ces dispositifs étaient peu reconnus par les services officiels. L'Alliance du Trèfle se félicite que la DGAL vienne donner des explications sur la reconnaissance de ces certifications et leur prise en compte dans la programmation des inspections, qui suscitent beaucoup de craintes chez les agents. L'échange de données en revanche rappelle les contrôles de second niveau et fait réapparaître le spectre de la délégation.